FITECO
Expertise comptable - Conseil - Audit

REÇU LE
18 JUIN 2024
n°3114

ASSOCIATION ADALEA

Siège social : 50, rue de la Corderie

22000 SAINT-BRIEUC

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

******

FITECO
Expertise comptable · Conseil · Audit

ASSOCIATION ADALEA

Siège social : 50, rue de la Corderie

22000 SAINT-BRIEUC

SOMMAIRE

- **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS** 1 à 4

- **COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2023** 5 à 44

FITECO
Expertise comptable - Conseil - Audit

ASSOCIATION ADALEA

Siège social : 50, rue de la Corderie

22000 SAINT-BRIEUC

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

******

Aux membres de l'Association ADALEA,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ADALEA, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés, sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent, en vertu de ces normes, sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes, relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-51 du code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées, s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme indiqué dans la note 6.5 de l'annexe, votre association a constitué des fonds dédiés. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par votre association décrite dans cette note de l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondages l'application de cette méthode.

Par ailleurs, la note 7.3.1.1 de l'annexe décrit le traitement comptable retenu pour la comptabilisation des subventions d'exploitation et des concours publics. Nos travaux ont consisté à examiner les décisions d'attribution de subventions ainsi que des concours publics et à vérifier par sondage l'application de la méthode décrite dans la note 7.3.1.1 de l'annexe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle, conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels, ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires, relatives à la continuité d'exploitation, et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé, conformément aux normes d'exercice professionnel, permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs, et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude, est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit, afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues, et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations le concernant, fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements, ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs, pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels, au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels, et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents, de manière à en donner une image fidèle.

Fait à SAINT BRIEUC, le 15 mai 2024

Le Commissaire aux comptes

S.A.S. FITECO
Représentée par Cédric GOURET

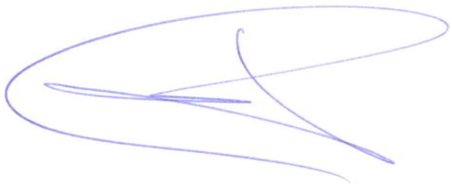

FITECO

Expertise comptable - Conseil - Audit

ASSOCIATION ADALEA

Siège social : 50, rue de la Corderie

22000 SAINT-BRIEUC

COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31 décembre 2023

******

Adalea Association

Comptes annuels

Adalea Association

Actif

			Au 31/12/2023			Au 31/12/2022
			Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement				
		Donations temporaires d'usufruit				
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires (1)	67 457	67 457		
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL	67 457	67 457		
	Immobilisations corporelles	Terrains	161 300		161 300	161 300
		Constructions	961 135	489 122	472 013	462 066
		Inst.techniques, mat.out.industriels	2 105 653	1 164 840	940 813	930 335
		Immobilisations corporelles en cours	11 741		11 741	25 636
		Avances et acomptes				
		TOTAL	3 239 830	1 653 962	1 585 868	1 579 339
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
	Immobilisations financières (2)	Participations et créances rattachées				
		Autres titres immobilisés	115 739		115 739	215 397
		Prêts	150 293		150 293	136 248
		Autres	47 805		47 805	30 713
		TOTAL	313 838		313 838	382 360
		Total I	**3 621 126**	**1 721 419**	**1 899 706**	**1 961 699**
Actif circulant	Stocks et en cours					
	Créances (3)	Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 240 312	10 133	1 230 179	763 905
		Créances reçues par legs ou donations				
		Autres	932 331		932 331	1 271 941
		TOTAL	2 172 644	10 133	2 162 510	2 035 847
	Divers	Valeurs mobilières de placement	2 377 770	35 267	2 342 503	3 072 459
		Instruments de trésorerie				
		Disponibilités	1 866 617		1 866 617	1 589 922
		Charges constatées d'avance (4)	18 037		18 037	12 809
		Total II	**6 435 070**	**45 401**	**6 389 669**	**6 711 039**
Frais d'émission des emprunts		III				
Primes de remboursement des emprunts		IV				
Ecart de conversion Actif		V				
		TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)	**10 056 197**	**1 766 821**	**8 289 376**	**8 672 738**

Renvois
(1) Dont droit au bail
(2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières
(3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)

Visé par le Commissaire aux Comptes

Adalea Association

	Passif	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Fonds propres	**Fonds propres sans droit de reprise**		
	Fonds propres statutaires	60 735	60 735
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité	3 077 069	3 037 936
	Autres	964 405	1 127 152
	Report à nouveau	640 226	598 271
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	87 111	-81 658
	Situation nette (sous-total)	**4 829 548**	**4 742 437**
	Fonds propres consomptibles		
	Subventions d'investissement	325 567	353 845
	Provisions réglementées		
	Total I	**5 155 116**	**5 096 282**
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total I bis		
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	958 341	855 395
	Total II	**958 341**	**855 395**
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	212 528	675 748
	Total III	**212 528**	**675 748**
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	172 815	224 956
	Emprunts et dettes financières diverses (2)	11 990	12 090
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	485 260	707 321
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	689 470	680 033
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	422 653	800 356
	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance	181 200	120 555
	Total IV	**1 963 390**	**2 045 312**
	Écart de conversion Passif V		
	TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)	**8 289 376**	**8 672 738**
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

Visé par le Commissaire aux Comptes

Adalea Association

		Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations	120	10
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	2 545 944	2 059 192
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	6 087 003	5 428 660
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières	34 256	51 777
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	675 289	281 284
	Utilisations des fonds dédiés	511 022	505 856
	Autres produits	34 148	50 719
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	**9 887 785**	**8 377 499**
Charges d'exploitation	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	3 122 631	2 677 757
	Aides financières		10 000
	Impôts, taxes et versements assimilés	395 121	339 838
	Salaires et traitements	3 670 681	3 291 138
	Charges sociales	1 376 278	1 176 797
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	227 667	198 922
	Dotations aux provisions	117 456	149 223
	Reports en fonds dédiés	613 968	543 775
	Autres charges	72 829	47 318
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	**9 596 633**	**8 434 771**
	1. Résultat d'exploitation (I-II)	**291 151**	**-57 271**

Visé par le Commissaire aux Comptes

KPMG

Compte de résultat

Adalea Association

		Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022 12 mois
Produits financiers	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	60 236	25 327
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	69 660	
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	129 897	25 327
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	11 067	75 243
	Intérêts et charges assimilées	2 019	3 225
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL DES CHARGES FINANCIERES IV	13 086	78 468
	2. Résultat financier (III-IV)	**116 810**	**-53 140**
	3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)	**407 962**	**-110 411**
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion	37 052	11 750
	Sur opérations en capital	28 277	32 777
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V	65 329	44 528
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion	377 432	12 382
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	4 408	
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI	381 841	12 382
	4. Résultat exceptionnel (V-VI)	**-316 511**	**32 146**
	Participation des salariés aux résultats VII		
	Impôts sur les bénéfices VIII	4 339	3 393
	Total des produits (I + III + V)	**10 083 012**	**8 447 355**
	Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	**9 995 900**	**8 529 014**
	EXCÉDENT OU DÉFICIT	87 111	-81 658

Évaluation des contributions volontaires en nature

Contributions volontaires en nature		
Dons en nature	41 599	43 737
Prestations en nature	143 982	42 425
Bénévolat	37 312	44 595
Total	222 894	130 758
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature	41 599	43 737
Mises à disposition gratuite de biens	143 982	42 425
Prestations en nature		
Personnel bénévole	37 312	44 595
Total	222 894	130 758

Visé par le Commissaire aux Comptes

KPMG

Adalea Association

Annexe

KPMG ESC & GS
Expertise Comptable, Gestion Sociale, Conseil
9 rue Hélène Boucher
Espace Cybèle 1
CS 30150
22191 PLERIN Cedex

Téléphone : +33 (0)2 96 79 82 79
Télécopie : +33 (0)2 96 74 58 72
Site internet : www.kpmg.fr

Association ADALEA

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023
Montants exprimés en EUR

mai 2024
Ce rapport contient 33 pages
ADALEA - Annexe aux comptes annuels 31.12.2023

© 2024 KPMG ESC & GS, société d'exercice libéral par actions simplifiée et société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des experts-comptables, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

Table des matières

1 Objet social 3

2 Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées 4

3 Description des moyens mis en œuvre 5

4 Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture 6
4.1 Faits caractéristiques de l'exercice 6
4.2 Incidences des particularités du secteur sanitaire et social sur les comptes 6

5 Principes et méthodes comptables 7
5.1 Principes généraux 7
5.1.1 Changement de méthode comptable 7
5.1.2 Changements d'estimation 7
5.1.3 Corrections d'erreurs 7
5.2 Dérogations 7

6 Informations relatives aux postes du bilan 8
6.1 Actif immobilisé 8
6.1.1 État de l'actif immobilisé (brut) 9
6.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé 9
6.2 Actif circulant 10
6.2.1 Stocks et en cours 10
6.2.2 Précisions sur d'autres créances 10
6.3 Tableau des dépréciations de l'Actif 10
6.4 Fonds propres 10
6.4.1 Tableau de variation des Fonds propres 11
6.4.2 Report à nouveau dont report à nouveau sous gestion contrôlée 14
6.4.3 L'excédent ou déficit effectif de l'entité gestionnaire 15
6.4.4 Subventions d'investissement 15
6.5 Fonds reportés et dédiés 16
6.5.1 Fonds dédiés 16
6.6 Provision pour risques et charges 18
6.6.1 Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés (engagements non comptabilisés en provision) 18
6.7 Dettes 19
6.7.1 Emprunts et autres dettes assimilés 19

Visé par le Commissaire aux Comptes

© 2024 KPMG ESC & GS, société d'exercice libéral par actions simplifiée et société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des experts-comptables, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

6.8 État des échéances des créances et des dettes, mention de celles garanties par des suretés réelles, à la clôture de l'exercice 20

7 Informations relatives au Compte de résultat 21
7.1 Résultats par activité ou établissement 21
7.2 Passage du résultat comptable au résultat administratif (gestion sous contrôle de tiers financeurs) et autres informations sur les comptes des établissements sociaux et médico-sociaux 23
7.2.1 Tableau de passage entre résultat comptable et résultat administratif par établissement 23
7.3 Produits du compte de résultat 24
7.3.1 Produits de tiers financeurs 24
7.4 Contributions et charges des contributions, volontaires en nature 25
7.4.1 Contributions volontaires en nature (Produits) : informations détaillées 26
7.4.2 Autres informations sur le contenu de postes du bilan et du compte de résultat 26

8 Informations relatives à la fiscalité 27
8.1 Informations relatives au régime fiscal 27
8.2 Informations relatives aux dirigeants (rémunérations, avances et crédits alloués, engagements en matière de retraite, pensions…) 27

9 Informations relatives à l'effectif 28

10 Informations relatives aux opérations de nature spécifique (informations optionnelles et conditionnées à la réalisation de l'opération) 29
10.1 Information sur l'absence d'obligations d'établissement d'un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER) 29

11 Informations relatives aux opérations de nature spécifique (informations optionnelles et conditionnées à la réalisation de l'opération) 30

Visé par le Commissaire aux Comptes

© 2024 KPMG ESC & GS, société d'exercice libéral par actions simplifiée et société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des experts-comptables, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

1 Objet social

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts :

L'association a pour but de notamment :

- Promouvoir des projets, mener des actions, créer, gérer, des structures qui participent à la lutte contre les exclusions notamment dans les domaines du logement et de l'hébergement, de la formation professionnelle, de l'insertion sociale et professionnelle, de la santé, de la culture, de l'insertion par l'activité économique.

  En fonction des besoins repérés et des sollicitations, ADALEA pourra élargir ses domaines d'action.

- Accompagner des personnes en difficultés sociales et/ou professionnelles et/ou personnelles et/ou sanitaires.

- Mener des actions sur le champ des violences conjugales et/ou intrafamiliales et de la protection de l'enfance. ADALEA pourra exercer les droits reconnus à la partie civile en ce qui concerne les atteintes volontaires à la vie et à l'intégrité de la personne, les agressions et autres atteintes sexuelles, l'enlèvement et la séquestration et la violation de domicile.

- Créer et gérer des activités, des ateliers, centres ou établissements à vocation économique ayant pour objectifs la mise en activité, au travail des personnes éloignées de l'emploi. La commercialisation des activités et les produits obtenus seront utilisés en lien avec le projet associatif.

Les organes statutairement compétents de notre entité ont fixé différents objectifs pour réaliser l'objet social. Ces objectifs constituent le « projet de notre entité » pour lequel des réserves sont constituées le cas échéant dans nos fonds propres.

Visé par le Commissaire aux Comptes

© 2024 KPMG ESC & GS, société d'exercice libéral par actions simplifiée et société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des experts-comptables, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

2 Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

La nature des activités ou missions sociales réalisées durant l'exercice peut être résumée ainsi :

— Activité « Accueil Ecoute & Veille Sociale » : actions d'accompagnement, d'information, d'orientation et de sensibilisation destinées aux femmes victimes de violences conjugales et familiales.

— Activité « Logement / Hébergement » : actions de développement des parcours résidentiels selon les besoins des usagers avec de nombreux dispositifs d'accompagnement.

— Activité « Emploi Formation » : actions d'accompagnement à la construction du projet professionnel des demandeurs d'emploi ou salariés jeunes/adultes (recherche d'emploi, reconversion, Validation des Acquis de l'Expérience, apprentissage).

— Activité « Ateliers d'insertion » : animation d'activités de production et accompagnement socio-professionnel dans le but de faire évoluer les compétences et renforcer l'autonomie.

L'Association bénéficie de différents financements provenant de :

- Etat
- Fonds Social Européen
- Agence Régionale de la Santé
- Conseil Départemental
- Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (D.D.E.T.S)
- Collectivités territoriales et régionales
- Organismes divers

Visé par le Commissaire aux Comptes

© 2024 KPMG ESC & GS, société d'exercice libéral par actions simplifiée et société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des experts-comptables, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

3 Description des moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par notre entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

- Locaux :
  - 3 Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) et une trentaine de logement loués auprès de différents bailleurs privés pour les activités et leur gestion.
  - Siège de l'Association : rue de la Corderie à Saint-Brieuc.
  - Activité formation : rue de Paris à Saint-Brieuc puis un déménagement rue Chaptal au cours de l'exercice 2023.

- Investissements de l'exercice :

  Ils se sont élevés à 252 K€ et portent principalement sur :
  - Travaux et aménagements sur les sites ROCHARD et BRS pour 87 K€ ;
  - du matériel de transport pour 68 K€ ;
  - de matériel de bureau et mobilier pour 60 K€.

- Ressources humaines :

  L'effectif salarié au 31 décembre 2023 était de 125,85 ETP contre 116,84 en 2022.

Visé par le Commissaire aux Comptes

© 2024 KPMG ESC & GS, société d'exercice libéral par actions simplifiée et société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des experts-comptables, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

4 Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

4.1 Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice a été caractérisé par le/les faits d'importance significative suivants :

— Néant.

4.2 Incidences des particularités du secteur sanitaire et social sur les comptes

Les résultats dégagés dans le cadre des CPOM sont contrôlés par la DDCS puis ils sont soit repris, soit laissés à la disposition ou à la charge de l'association. Ces résultats, sous contrôle de tiers financeurs, figurent dans le résultat de l'exercice.

Le résultat CPOM qui figure dans le résultat de l'exercice est un résultat comptable.

Il n'inclut pas les résultats antérieurs que les financeurs réincorporent éventuellement dans le budget de l'exercice.

Visé par le Commissaire aux Comptes

© 2024 KPMG ESC & GS, société d'exercice libéral par actions simplifiée et société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des experts-comptables, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

5 Principes et méthodes comptables

5.1 Principes généraux

Le règlement ANC 2018-06 s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020, de même que le règlement ANC 2019-04.

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables des règlements ANC 2018-06 et ANC 2019-04 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

5.1.1 Changement de méthode comptable

Notre entité n'a effectué aucun changement de méthode comptable ayant un impact significatif.

5.1.2 Changements d'estimation

Notre entité n'a effectué aucun changement d'estimation ayant un impact significatif.

5.1.3 Corrections d'erreurs

Notre entité n'a constaté aucune correction d'erreur significative

5.2 Dérogations

Notre entité n'a pratiqué aucune dérogation aux règles comptables applicables.

Visé par le Commissaire aux Comptes

© 2024 KPMG ESC & GS, société d'exercice libéral par actions simplifiée et société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des experts-comptables, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

6 Informations relatives aux postes du bilan

Un actif est un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entité, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'évènements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs ou un potentiel lui permettant de fournir des biens ou services à des tiers conformément à sa mission ou à son objet.

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, les biens reçus à titre gratuit sont comptabilisés à l'actif en les estimant à leur valeur vénale.

6.1 *Actif immobilisé*

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

Les modes et durées d'amortissements sont présentés au paragraphe 6.1.3.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement,
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable.

L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat sauf celles sur le fonds commercial qui ne sont jamais reprises.

Visé par le Commissaire aux Comptes

© 2024 KPMG ESC & GS, société d'exercice libéral par actions simplifiée et société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des experts-comptables, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

6.1.1 *État de l'actif immobilisé (brut)*

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	67 457			67 457
Immobilisations corporelles	3 244 587	252 500	257 257	3 239 830
Immobilisations financières	382 360	31 137	99 658	313 839
Total	**3 694 404**	**283 637**	**356 915**	**3 621 126**

6.1.2 *Amortissements de l'actif immobilisé*

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	67 457			67 457
Immobilisations corporelles	1 665 248	227 667	238 953	1 653 962
Immobilisations financières				
Total	**1 732 705**	**227 667**	**238 953**	**1 721 419**

Visé par le Commissaire aux Comptes

© 2024 KPMG ESC & GS, société d'exercice libéral par actions simplifiée et société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des experts-comptables, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

6.2 *Actif circulant*

6.2.1 *Stocks et en cours*

Néant.

6.2.2 *Précisions sur d'autres créances*

6.2.2.1 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 18 038 €.
Elles concernent principalement les contrats d'entretien et de maintenance (11K €), les nuits d'hôtels pour les usagers (1,4K €), les documentations diverses (2,7K €) et la location (1,3K €).

6.3 *Tableau des dépréciations de l'Actif*

	Situations et mouvements (b)			
	A	B	C	D
Rubriques	Dépréciations au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions : reprise de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice (c)
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Créances	11 856	10 134	11 856	10 134
Stocks				
Valeurs mobilières de placement	93 860	11 067	69 660	35 267
Total	**105 716**	**21 201**	**81 516**	**45 401**

Visé par le Commissaire aux Comptes

6.4 *Fonds propres*

Une ressource destinée à renforcer les fonds propres à raison d'une stipulation du tiers financeur, du testateur ou du donateur le cas échéant, est comptabilisée en fonds propres avec ou sans droit de reprise.

© 2024 KPMG ESC & GS, société d'exercice libéral par actions simplifiée et société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des experts-comptables, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

Visé par le Commissaire aux Comptes

6.4.1 *Tableau de variation des Fonds propres*

Le tableau suivant défini par l'article 431-5 du règlement n°2018-06 se substitue à l'ensemble des informations demandées dans l'article 833-11 du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général.

© 2024 KPMG ESC & GS, société d'exercice libéral par actions simplifiée et société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des experts-comptables, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTAT
Fonds propres sans droit de reprise	60 735	-	
Fonds propres avec droit de reprise			
Ecarts de réévaluation			
Réserves « dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée (1)	4 165 089	- 123 614	
Report à nouveau « dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée (1)	598 272	41 955	
Excédent ou déficit de l'exercice « dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée (1)	- 81 658	81 658	
Situation nette	**4 742 437**	-	
Fonds propres consomptibles			
Subventions d'investissement	353 845		
Provisions réglementées	-		
TOTAL	**5 096 282**	-	

(1) Précision prévue par l'article 153-1 du règlement ANC 2019-04 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérée par des privé à but non lucratif applicable aux exercices **ouverts à compter du 1/1/2020**, exercices pour lesquels l'article 151-1 prévoit « et les réserves des activités sociales et médico-sociales sont présentés séparément au passif (…) sur une ligne spécifique »

Visé par le Commissaire aux Comptes

© 2024 KPMG ESC & GS, société d'exercice libéral par actions simplifiée et société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des experts-comptables, membre français du réseau KPMG constitué c KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG In

6.4.1.1 Fonds propres sans droit de reprise

Les fonds propres sans droit de reprise correspondent à la mise à disposition définitive d'un bien ou de numéraire au profit de l'entité. Ils sont la contrepartie de biens ou de fonds qui ne peuvent être repris ni par leurs apporteurs, ni par les fondateurs, ni par les membres de l'entité, ou, s'agissant d'une fondation, de la dotation statutaire et des dotations complémentaires non consomptibles. Ce n'est le cas échéant qu'à la liquidation de l'entité qu'ils feront l'objet d'un traitement spécifique (l'apport à une autre entité ayant le même objet le plus fréquemment).

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres statutaires				
•				
•				
Fonds propres complémentaires				
• Première situation nette établie				
• Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
• Dotations non consomptibles				
• Autres apports sans droit de reprise	60 735			60 735

6.4.1.2 Tableau de variation des fonds propres avec droits de reprise

Les fonds propres avec droit de reprise correspondent à la mise à disposition conditionnelle d'un bien ou de numéraire au profit de l'entité.
Ce bien est repris par l'apporteur lorsque la condition n'est plus remplie par notre entité bénéficiaire. La convention d'apport fixe les conditions (évènement dont la survenance justifie la reprise du bien ou des fonds apportés tel que, par exemple, la dissolution de l'entité) et les modalités de reprise du bien (bien repris en l'état, bien repris en valeur à neuf,...).
En fonction des modalités de reprise, notre entité enregistre le cas échéant, les charges et provisions lui permettant de remplir ses obligations découlant de cette convention.

Rapport du Commissaire aux Comptes

© 2024 KPMG ESC & GS, société d'exercice libéral par actions simplifiée et société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des experts-comptables, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

Sauf précision particulière dans le contrat, les apports avec droits de reprise sont repris par les apporteurs dans l'état où ils se trouveront à la fin du contrat d'apport ou à la dissolution de l'association.

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres statutaires				
•				
•				
Fonds propres complémentaires				
•		Néant		
• Autres apports avec droit de reprise				

6.4.2 *Report à nouveau dont report à nouveau sous gestion contrôlée*

En tant qu'entité gestionnaire il est comptabilisé dans des comptes spécifiques de report à nouveau, le résultat de l'activité sociale et médico-sociale **sous gestion contrôlée** de ces établissements ajusté des deux éléments suivants :

- Les charges et les produits des établissements dont la prise en compte par l'autorité de tarification est différée ;
- Les charges des établissements rejetées par l'autorité de tarification, conformément aux dispositions de l'article R. 314-52 ou de l'article R. 314-236 du code de l'action sociale et des familles et dont le rejet est contesté par l'entité dans le cadre d'un recours.
  Lorsque les recours sont épuisés, les charges des établissements rejetées par l'autorité de tarification sont affectées dans le compte de report à nouveau général de l'entité.

Visé par le Commissaire aux Comptes

© 2024 KPMG ESC & GS, société d'exercice libéral par actions simplifiée et société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des experts-comptables, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

Avant répartition du résultat de l'exercice		
Nature du report	**Débiteur**	**Créditeur**
Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée		598 272
Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée : • Charges et produits dont la prise en compte est acceptée • Charges rejetées, rejet objet d'un recours • Charges et produits dont la prise en compte est différée		41 955
Solde		640 227

6.4.3 *L'excédent ou déficit effectif de l'entité gestionnaire*

Le CASF fixe les règles
Le résultat ne peut être attribué aux membres ou aux fondateurs.

Tableau de détermination du résultat effectif global de l'entité	Exercice N	Exercice N-1
Résultat comptable	87 112	- 81 658
Reprises du résultat antérieur (en + ou -)	-	
= Excédent ou déficit effectif global	87 112	- 81 658
Dont résultat effectif sous gestion propre (Vie Associative)	17 966	-166 388
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée	69 146	84 730

6.4.4 *Subventions d'investissement*

Les subventions d'investissements sont des ressources à caractère durable, des ressources stables permettant de financer les investissements nécessaires aux activités de l'entité et d'alimenter sa trésorerie.

A compter de la première application du règlement 2018-06 les subventions d'investissement sont soit reprises au compte de résultat exceptionnel au rythme de l'amortissement des actifs qu'elles ont contribués à financer, que l'actif soit un bien renouvelable par l'association ou non, soit comptabilisées immédiatement en produit exceptionnel à la date d'octroi de la subvention. Ce choix de méthode comptable s'applique à l'ensemble des immobilisations amortissables financées dans le cadre de projets définis par l'utilisation de fonds dédiés.

Vu pour le Commissaire aux Comptes

© 2024 KPMG ESC & GS, société d'exercice libéral par actions simplifiée et société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des experts-comptables, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

Notre entité a choisi :

— De reprendre dans le résultat au rythme de l'amortissement de la quote-part des biens ainsi financés, la subvention d'investissement comptabilisée en fonds propres lors de son octroi, seul le montant net de la subvention étant présentée au bilan (traitement comptable appliqué rétrospectivement dès le 1er exercice ouvert à compter du 1er janvier 2020 aux subventions affectées à des biens renouvelables).

Tableau des subventions d'investissements

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
Subventions d'investissement	Montant global	Augmentation	Diminution	Montant global
Montant nominal	433 318			433 318
Quotes-parts virées au résultat	-79 473	28 277		-107 750
Montant net en fonds propres	353 845	28 277	-	325 568

6.5 *Fonds reportés et dédiés*

6.5.1 *Fonds dédiés*

Ces sommes sont reportées au compte de résultat au fur et à mesure de leur utilisation, poste « *Utilisations des fonds dédiés* » dans les Produits au compte de résultat.

L'article 132-1 du règlement n°2019-04 précise que désormais à la clôture de l'exercice, sont comptabilisés en fonds dédiés, si les conditions prévues à l'article 132-1 du règlement ANC n° 2018-06 sont satisfaites et en particulier leur affectation par l'autorité de tarification à un projet défini, les montants non utilisés provenant des contributions accordées par l'autorité de tarification suivantes :

— Les contributions financières pour financer le renouvellement des immobilisations en vertu de l'article D 314-206 du code de l'action sociale et des familles (provision réglementée dans comptes administratifs) ;

— Les autres contributions accordées, au cours de l'exercice ou dans le cadre de la réalisation d'un contrat pluriannuel d'objectif et de moyen, affectées par le financeur (autorité de tarification).

Visé par le Commissaire aux Comptes

Ces fonds dédiés sont dénommés « *fonds dédiés sur contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESSMS* » et ainsi distingués dans le tableau ci-dessous. Ils fonctionnent selon les modalités prévues aux articles 132-3 à 132-4 du règlement précité.

© 2024 KPMG ESC & GS, société d'exercice libéral par actions simplifiée et société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des experts-comptables, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisation		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursement		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitations	593 596	504 577	421 265			676 908	
Contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESMS	130 036	78 227	37 055			171 208	
Contributions financières d'autres organismes	6 936					6 936	6 936
Ressources liées à la générosité du public	124 827	31 165	52 736			103 256	
Fonds dédiés à l'investissement				-	-		
TOTAL	855 395	613 969	511 056			958 308	6 936

Lorsqu'une ressource inscrite, au cours de l'exercice, au compte de résultat dans les produits, n'a pu être utilisée en totalité au cours de cet exercice, l'engagement d'emploi pris par l'entité envers le tiers financeur est inscrit en charges sous la rubrique « reports en fonds dédiés » et au passif du bilan sous le compte « fonds dédiés »

Visé par le Commissaire aux Comptes

© 2024 KPMG ESC & GS, société d'exercice libéral par actions simplifiée et société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des experts-comptables, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

6.6 *Provision pour risques et charges*

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 212 528 € et sont principalement constituées de :

- Provisions pour couverture des risques de remise en état des logements (46 K€), de reversements de subventions à différents tiers : ARS / FSE / Région Bretagne (166 K€)

6.6.1 *Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés (engagements non comptabilisés en provision)*

Engagements retraite	Externalisé	Provisionné	Total
Indemnités de départ en retraite	591 751		591 751
Engagements de pension à d'anciens dirigeants			
Prise en charge des cotisations mutuelle santé pour des salaries partis en retraite			

En 2016, notre entité a repris la provision pour engagements d'indemnités de départ à la retraite puisqu'un versement a été effectué en 2016 à un prestataire extérieur pour couvrir ce risque.

Le montant de l'engagement au 31 décembre 2023 calculé par le prestataire extérieur s'élève à 521 182 € avec un âge de départ à 64 ans.
Compte tenu de ces informations, il ressort que le fonds externalisé et valorisé à 591 751 euros au 31/12/2023 couvre entièrement les engagements de retraites.

Les principales hypothèses sont les suivantes à la date de clôture :

- Âge de départ à la retraite présumé à l'initiative du salarié : 64 à 67 ans
- Taux d'actualisation : 1.70%
- Taux d'augmentation annuel des salaires : 1,5 %
- Concernant l'appréciation de la probabilité d'être présent dans l'entité à l'âge de départ en retraite, notre entité utilise :

  Pour la prise en compte de la probabilité de turnover :

  - Les Statistiques publiées par la DARES pour le secteur d'activité le plus proche soit 0,30 %.

  Pour la prise en compte du risque de mortalité :

  - Le pourcentage de survie résulte des tables de mortalité officielles de l'Insee distinctes hommes/femmes.

Visé par le Commissaire aux Comptes

© 2024 KPMG ESC & GS, société d'exercice libéral par actions simplifiée et société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des experts-comptables, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

Le taux moyen de charges sociales retenu sur ces indemnités est de 49 %

6.7 Dettes

6.7.1 Emprunts et autres dettes assimilés

6.7.1.1 Cautions des usagers

Le montant des cautions versées par les usagers s'élève à 11 990 € au 31 décembre 2023.

6.7.1.2 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 181 200 €.
Ils concernent des subventions reçues pour des actions qui auront lieu en 2024.

Visé par le Commissaire aux Comptes

© 2024 KPMG ESC & GS, société d'exercice libéral par actions simplifiée et société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des experts-comptables, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

6.8 *État des échéances des créances et des dettes, mention de celles garanties par des suretés réelles, à la clôture de l'exercice*

Créances (a)	Montant brut	Liquidité de l'actif		Dettes *(b)*	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à 1 an au plus	Échéances à plus 1 an			Échéances à 1 an au plus	Échéances à plus 1 an et 5 ans au plus	Échéances à plus 5 ans
Créances de l'actif immobilisé :				Emprunts obligataires convertibles (2)(3)				
Créances rattachées à des participations				Autres emprunts obligataires (2)(3)				
Prêts (1)	150 294		150 294	Emprunts (2) (3) et dettes auprès des établissements de crédit (3) dont :				
Autres	47 805	47 805						
Créances de l'actif circulant :				- à 1 an au maximum à l'origine				
Créances Clients et Comptes rattachés	1 240 312	1 240 312		- à plus de 1 an à l'origine	172 816	33 955	138 861	
Créances reçues par legs ou donations				Emprunts et dettes financières divers (2) (3)	11 990	11 990		
Autres	932 332	932 332		Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	485 261	485 261		
Charges constatées d'avance	18 037	18 037		**Dettes des legs ou donations**				
				Dettes fiscales et sociales	689 471	689 471		
				Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés				
				Autres dettes (3)	422 653	422 653		
				Produits constatés d'avance	181 200	181 200		
TOTAL	**2 388 780**	**2 238 486**	**150 294**	**TOTAL**	**1 963 391**	**1 824 530**	**138 861**	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice	14 045			(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Prêts récupérés en cours d'exercice				Emprunts remboursés en cours d'exercice	52 092			
				(3) Dont ..... **garanties par des suretés réelles** (indication des postes concernés)				

Visé par le Commissaire aux Comptes

(a) Non compris les avances et acomptes versés sur commandes en cours
(b) Non compris les avances et acomptes reçus sur commandes en cours

© 2024 KPMG ESC & GS, société d'exercice libéral par actions simplifiée et société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des experts-comptables, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

7 Informations relatives au Compte de résultat

Le compte de résultat est présenté selon les dispositions du plan comptable général sauf en ce qui concernent les opérations spécifiques qui suivent :

— Produits d'exploitation : cotisations, produits de tiers financeurs, utilisations des fonds dédiés;

— Charges : aides financières, reports en fonds dédiés ;

— Contributions volontaires en nature (produits) et charges des contributions volontaires en nature

7.1 Résultats par activité ou établissement

Déficit ou excédent de l'exercice	Déficit	Excédent
Gestion contrôlée		
— **Pôle Logement**		**44 335**
1. CHRS Argos		20 160
2. CHRS Ker Gallo	- 14 187	
3. CHRS C. Zetkin	- 21 831	
4. Maison Relais		
5. Places Stab		14 011
6. Hybritel		63
7. HYBISCUS		5 128
8. ASLL AVDL AESF ASRL		22 847
9. ALT		
10. DPSMA		289
11. Bar Robin		
12. IML		15 421
13. AMI LCB		204
14. Gestion locative Yffiniac		2 231
— **Pôle Ateliers**		**19 308**
1. ATELIERS		19 289
2. TZCLD		

Visé par le Commissaire aux Comptes

© 2024 KPMG ESC & GS, société d'exercice libéral par actions simplifiée et société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des experts-comptables, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

3. SEVE 2		19
— **Pôle A.E.V.S**		**54 956**
1. AC RSA		2 288
2. A.E.F.		1 021
3. BS	12 887	
4. CD 115	1 077	
5. PS SB		5 052
6. EMSP	7 907	
7. ASEP	7 517	
8. SIAO		59 010
9. UCSD		413
10. PAS CB		16 353
11. ACT		188
— **Pôle Formation**		**13 585**
1. EF. Nord		5 024
2. PFM SB		213
3. EF. Sud	901	
4. ELAN SB	13 756	
5. ELAN LDC	2 879	
6. CC	10 747	
7. PJJ		27 700
8. PPNSB	2 033	
9. PPSLP		27 720
10. PAN SB		654
11. PAS LP	17 410	
— **Auto Ecole**	**63 038**	

Visé par le Commissaire aux Comptes

© 2024 KPMG ESC & GS, société d'exercice libéral par actions simplifiée et société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des experts-comptables, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

1. Auto-école Loudéac	11 385	
2. Auto-école Pontivy et Ploërmel	51 653	
3. Une Auto Pour L'Emploi		
Gestion propre		
Vie associative		**17 966**
Résultat de l'exercice		**87 112**

7.2 *Passage du résultat comptable au résultat administratif (gestion sous contrôle de tiers financeurs) et autres informations sur les comptes des établissements sociaux et médico-sociaux*

7.2.1 *Tableau de passage entre résultat comptable et résultat administratif par établissement*

Aucune variation entre le résultat comptable et le résultat administratif.

Visé par le Commissaire aux Comptes

© 2024 KPMG ESC & GS, société d'exercice libéral par actions simplifiée et société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des experts-comptables, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

7.3 Produits du compte de résultat

7.3.1 Produits de tiers financeurs

7.3.1.1 Concours publics et subventions d'exploitation

7.3.1.1.1 Concours publics

Un concours public est une contribution financière apportée par une autorité administrative en application d'un dispositif législatif ou réglementaire (par opposition à la subvention, attribuée de façon facultative et objet d'une décision particulière).
Les concours publics comprennent :

— Les contributions financières d'une autorité administrative qui ne sont pas des subventions ;
— Les reversements de participations, contributions ou taxes par un organisme collecteur.

Ils sont comptabilisés en produit au compte « Concours publics » en fonction des modalités propres au dispositif concerné.

7.3.1.1.2 Subventions

Les dépenses engagées avant que notre entité ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.
Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.
Constituent des subventions les contributions facultatives de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial, justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire.
Ces actions, projets ou activités sont initiés, définis et mis en œuvre par les organismes de droit privé bénéficiaires. Ces contributions ne peuvent constituer la rémunération de prestations individualisées répondant aux besoins des autorités ou organismes qui les accordent
Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.
Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.
La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « *Reports en fonds dédiés* » en contrepartie du passif « *Fonds dédiés sur subvention d'exploitation* ».
La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.
Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « *Provisions pour risques et charges* »

Visé par le Commissaire aux Comptes

© 2024 KPMG ESC & GS, société d'exercice libéral par actions simplifiée et société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des experts-comptables, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

7.3.1.1.3 Tableau des subventions et concours publics

Nature du concours ou de la subvention	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	Caisse d'allocations familiales	Autres
Concours publics		2 089 672			
Subvention d'exploitation	193 467	3 151 324	647 740	-	4 800
Subvention d'investissement					

7.4 Contributions et charges des contributions, volontaires en nature

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

- Des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes;
- Des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état;
- Des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services

Une contribution est une participation, sous quelque forme que ce soit, à la réalisation d'une œuvre commune.
L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

- Ces apports ou affectations sont comptabilisés en charge à la date de signature de la convention ou des statuts.
- Les apports ou affectations sont soit en numéraire soit en nature.
- Les apports en nature correspondent à l'apport de tout bien qu'il soit matériel ou immatériel autre que l'argent.

La valorisation des apports de biens ou autres services se fait par référence au coût réel comme par exemple la valeur locative des mises à disposition de locaux.

Notre entité a décidé de comptabiliser les contributions volontaires en nature suivantes

- Nature de ces contributions : dons en nature, mise à disposition de biens, temps passé par les bénévoles.
- Modalités qui lui ont permis de les quantifier : suivi et valorisation des dons collectés, interventions des bénévoles dans les activités.
- Méthodes de valorisation : selon la valeur marchande pour les dons en nature et mise à disposition et 30 € / h pour les temps passés.

Visé par le Commissaire aux Comptes

© 2024 KPMG ESC & GS, société d'exercice libéral par actions simplifiée et société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des experts-comptables, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

Les ventes des dons reçus en nature figurent en produits au compte de résultat dans le poste « Ventes de biens dont ventes de dons en nature ».

Les parrainages font partie du poste « ventes de prestations de service dont parrainages »

Nature de la contribution / modalités ayant permis de quantifier	Méthode de valorisation	Montant
Obtenue :		
Dons en nature	Valeur marchande	41 600
Mise à disposition des biens	Valeur marchande	143 982
Bénévolat : 1 244,25 h x 30 €	Temps passé	37 313
Offerte :		

7.4.1 *Contributions volontaires en nature (Produits) : informations détaillées*

7.4.1.1 Mise à disposition gratuite de biens

L'Association bénéficie de la mise à disposition gratuite d'une structure d'hébergement alternative aux nuitées hôtelières nommée Hybiscus.

7.4.1.2 Personnel bénévole

Le bénévolat dont l'entité a bénéficié pour 37,3 K€ sur l'exercice correspond principalement aux interventions de médecins, sophrologue, ostéopathe, hypnothérapeute, d'artistes divers (peintre, musicien, écrivain), des formateurs, d'animateurs et de soutiens scolaire.

7.4.2 *Autres informations sur le contenu de postes du bilan et du compte de résultat*

7.4.2.1 Honoraires des commissaires aux comptes

—	— CAC 1	— CAC 2
— Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	8 298	—
— Au titre d'autres prestations	—	—
— **Honoraires totaux**	8 298	—

Visé par le Commissaire aux Comptes

© 2024 KPMG ESC & GS, société d'exercice libéral par actions simplifiée et société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des experts-comptables, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

8 Informations relatives à la fiscalité

8.1 Informations relatives au régime fiscal

L'association n'est pas fiscalisée sur ses résultats.

8.2 Informations relatives aux dirigeants (rémunérations, avances et crédits alloués, engagements en matière de retraite, pensions...)

Mentionner la rémunération des trois plus hauts dirigeants salariés, en application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006, relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, reviendrait à mentionner des rémunérations individuelles.

Visé par le Commissaire aux Comptes

© 2024 KPMG ESC & GS, société d'exercice libéral par actions simplifiée et société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des experts-comptables, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

9 Informations relatives à l'effectif

L'effectif moyen salarié de l'entité se décompose ainsi, par catégorie.

	Personnel salarié
Cadres	18,88
Agents de maîtrise et Techniciens	
Employés	106,97
Ouvriers	
Total	125,85

Visé par le Commissaire aux Comptes

© 2024 KPMG ESC & GS, société d'exercice libéral par actions simplifiée et société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des experts-comptables, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

10 Informations relatives aux opérations de nature spécifique (informations optionnelles et conditionnées à la réalisation de l'opération)

10.1 Information sur l'absence d'obligations d'établissement d'un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)

Percevant des dons pour un montant inférieur à 153K€, notre entité n'est pas soumise aux obligations d'établissement d'un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public visant les associations, fondations, fonds de dotation faisant appel à la générosité du public.

Visé par le Commissaire aux Compte

© 2024 KPMG ESC & GS, société d'exercice libéral par actions simplifiée et société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des experts-comptables, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

11 Informations relatives aux opérations de nature spécifique (informations optionnelles et conditionnées à la réalisation de l'opération)

TABLEAU 1 RESSOURCES DE L'ORGANISME

ORIGINE DES FONDS	MONTANT 2021		MONTANT 2022		MONTANT 2023	
	EN K€	EN %	EN K€	EN %	EN K€	EN %
1/ Ressources provenant des Entreprises et Administration pour leurs salariés et des particuliers						
Entreprises	4	0%	0	0%	2	0%
Etat, collectivités locales, établissements publics						
Entreprises : Via fongecif, Oma, FAF....						
Particuliers	0		0		0	
Sous-Total 1	**4**	**0%**	**0**	**0%**	**2**	**0%**
2/ Ressources provenant des Pouvoirs Publics						
Instances Européenne	57	3%	84	4%	89	4%
Etat	33	2%	3	0%		0%
Régions	1 586	75%	1 458	69%	1 682	80%
Pôle emploi	0	0%	0	0%	0	0%
Sous-Total 2	**1 676**	**79%**	**1 545**	**73%**	**1 772**	**84%**
3/ Autres ressources						
Autres organismes de formation	434	21%	0	0%	0	0%
Autres ressources		0%	70	4%	70	4%
Sous-Total 3	**434**	**21%**	**70**	**4%**	**70**	**4%**
TOTAL DES RESSOURCES	**2 114**	**100%**	**1 616**	**77%**	**1 843**	**88%**

Visé par le Commissaire aux Comptes

© 2024 KPMG ESC & GS, société d'exercice libéral par actions simplifiée et société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des experts-comptables, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

TABLEAU 2 DECOMPOSITION DES ACTIONS DE FORMATION PAR FINALITE

FINALITES DES ACTIONS	VOLUMES FINANCIERS					
	2021		2022		2023	
	EN K€	EN %	EN K€	EN %	EN K€	EN %
Diplômantes						
Perfectionnement professionnel et qualifiant						
Insertion Sociale	2 114	100%	1 616	100%	1 843	100%
TOTAUX	**2 114**	**100%**	**1 616**	**100%**	**1 843**	**100%**

Visé par le Commissaire aux Comptes

© 2024 KPMG ESC & GS, société d'exercice libéral par actions simplifiée et société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des experts-comptables, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

MARCHES & SUBVENTIONS	PERIODES CORRESPONDANTES	MONTANTS REALISES		
		2021 (€)	2022 (€)	2023 (€)
FSE ATE-Insertion professionnelle PJJ	01/01/2021 au 31/12/2021	57 164		
FSE ATE-Insertion professionnelle PJJ	01/01/2022 au 31/12/2022		84 211	
FSE ATE-Insertion professionnelle PJJ	01/01/2023 au 31/12/2023			89 306
Conseil Régional Bretagne ATE-Insertion prof.PJJ	01/01/2021 au 31/12/2021	75 264		
Conseil Régional Bretagne ATE-Insertion prof.PJJ	01/01/2022 au 31/12/2022		84 305	
Conseil Régional Bretagne ATE-Insertion prof.PJJ	01/01/2023 au 31/12/2023			84 305
DIRGO PJJ	01/01/2021 au 31/12/2021	33 076		
FIPD - Code en Maison d'Arrêt	01/01/2022 au 31/12/2022		3 000	
Saint Brieuc Agglom. - Code en Maison d'Arrêt	01/01/2022 au 31/12/2022		3 000	
CONSEIL GENERAL RSA SOCLE	01/01/2021 au 31/12/2021	5 661		
SBAA - PLATE FORME MOBILITE	01/01/2021 au 31/12/2021	11 460		
SBAA - PLATE FORME MOBILITE	01/01/2022 au 31/12/2022		3 750	
CD 22 - PLATE FORME MOBILITE	01/01/2022 au 31/12/2022		30 000	
CONSEIL REGIONAL - PLATE FORME MOBILITE	01/01/2022 au 31/12/2022		5 000	
PREPA PROJET SAINT BRIEUC 2018-90557-01	01/01/2020 au 31/12/2020	36 150		
PREPA PROJET CENTRE BRETAGNE 2018-90562-01	01/01/2020 au 31/12/2020	8 956		
PREPA AVENIR JEUNES SAINT BRIEUC 2018-90629-01	01/01/2020 au 31/12/2020	184 175		
PREPA AVENIR JEUNES CENTRE BRETAGNE 2018-90640-01	01/01/2020 au 31/12/2020	140 464		
AIDE A LA QUALIFICATION	01/01/2020 au 31/12/2020			
PREPA CLE 90 166-00		53 421	846	
PREPA CLE 90 166-02	01/01/2022 au 31/12/2022			54 558
PREPA CLE 90 166-03	01/01/2023 au 31/12/2023			15 235
PREPA PROJET SAINT BRIEUC 2018-90557-02	01/01/2021 au 31/12/2021	241 042	40 831	
PREPA PROJET CENTRE BRETAGNE 2018-90562-02	01/01/2021 au 31/12/2021	60 768	9 576	
PREPA AVENIR JEUNES SAINT BRIEUC 2018-90629-02	01/01/2021 au 31/12/2021	468 556	190 757	
PREPA AVENIR JEUNES CENTRE BRETAGNE 2018-90640-02	01/01/2021 au 31/12/2021	246 728	-61 682	
AIDE A LA QUALIFICATION	01/01/2021 au 31/12/2021	30 500		
AIDE A LA QUALIFICATION	01/01/2022 au 31/12/2022		25 000	
AIDE A LA QUALIFICATION	01/01/2023 au 31/12/2023			35 000
PREPA CLE 90 166-01		0	44 073	
Action Remobilisation / bénéficiaires RSA 2022-143 lot 1 (St Brieuc)	01/06/2022 au 31/07/2023		14 850	
Action Remobilisation / bénéficiaires RSA 2022-147 lot 5 (Loudéac)	01/06/2022 au 31/07/2023		18 450	
PREPA CLE 90 166-02			41 112	
PREPA PROJET SAINT BRIEUC 2018-90557-03	01/01/2022 au 31/12/2022		247 402	36 937
PREPA PROJET CENTRE BRETAGNE 2018-90562-03	01/01/2022 au 31/12/2022		63 460	9 066
PREPA AVENIR JEUNES SAINT BRIEUC 2018-90629-03	01/01/2022 au 31/12/2022		379 348	158 323
PREPA AVENIR JEUNES CENTRE BRETAGNE 2018-90640-03	01/01/2022 au 31/12/2022		388 134	13 575
PREPA PROJET SAINT BRIEUC 2022-90554-00	01/01/2023 au 31/12/2023			374 816
PREPA PROJET CENTRE BRETAGNE 2022-90544-00	01/01/2023 au 31/12/2023			82 565
PREPA AVENIR JEUNES SAINT BRIEUC 2022-90557	01/01/2023 au 31/12/2023			517 722
PREPA AVENIR JEUNES CENTRE BRETAGNE 2022-90572-00	01/01/2023 au 31/12/2023			399 072
TOTAUX		**1 653 385**	**1 615 422**	**1 841 330**

Visé par le Commissaire aux Comptes

© 2024 KPMG ESC & GS, société d'exercice libéral par actions simplifiée et société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des experts-comptables, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

FITECO

Expertise comptable - Conseil - Audit

ASSOCIATION ADALEA

Siège social : 50, rue de la Corderie

22000 SAINT-BRIEUC

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2023

******

FITECO
Expertise comptable - Conseil - Audit

ASSOCIATION ADALEA

Siège social : 50, rue de la Corderie

22000 SAINT-BRIEUC

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2023

******

Aux membres de l'Association ADALEA

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Par ailleurs, en application de l'article R314-59 du code de l'action sociale et des familles, il nous appartient de vous communiquer, le cas échéant, certaines informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'organe délibérant.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

En application des dispositions de l'article R 314-59 du code de l'action sociale et des familles, nous avons été informés que la convention suivante, déjà approuvée par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Rémunération de Mr Christophe GUINCHE – Directeur

Personne concernée : Christophe GUINCHE, directeur de l'association

Nature et objet : Rémunération

Modalités : Au cours de cet exercice 2023, la rémunération de Mr Christophe GUINCHE, directeur de l'association s'élève à un montant brut de 47.179,50 euros.

Fait à SAINT BRIEUC, le 15 mai 2024

Le Commissaire aux comptes

S.A.S. FITECO
Représentée par Cédric GOURET